ccusé de réception - Ministère de l'Intérieur
95-219505856-20261028-2026-201-AU
ccusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026

NUMERO : 2026-201

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2026-090 du Conseil municipal du 30 juin 2026, reçue en Sous-Préfecture le 07 juillet 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu la proposition de l'entreprise « K MUSIC » sise 24 avenue Joannes Masset 69009 LYON, ayant pour objet une représentation de spectacle le vendredi 20 novembre 2026,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2026/2027 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, elle-même, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de conclure un contrat avec l'entreprise « K MUSIC » sise, 24 avenue Joannes Masset 69009 LYON, ayant pour objet une représentation de spectacle le vendredi 20 novembre 2026, salle Jacques Berrier, comprenant le coût de la prestation artistique de 6 500€ TTC, auquel s'ajoutent 900€ TTC de frais de transport, 594,40€ TTC de défraiements d'hébergement ainsi que 165,60€ TTC de défraiements repas, pour un montant total de 8 160€ TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 28 octobre 2026.

Le Maire,

Bassi KONATE

VILLE de SARCELLES - 95 - (Val d'Oise) - N° 43

La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil –BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville.